

SantéPublique éditions a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'investigations journalistiques ou de recherches scientifiques dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des **conférences**, des **formations**, des **consultations personnalisées à domicile** ou une **intervention en entreprise** sur la protection contre les champs électromagnétiques ou sur l'alimentation saine, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. <www.santepublique-editions.fr>

SantéPublique éditions

Fresnes, le 27 avril 2007

Lettre ouverte à l'attention de Messieurs

Envoyée en recommandé AR au

139, rue de Bercy
75012 PARIS

À chacun des destinataires ci-contre
personnellement sous plis distincts

Pli déposé au 139, rue de Bercy :

Philippe Dupuis, Directeur de Cabinet

Laurent Soulier, Conseiller Technique
en charge des télécommunications

Luc Rousseau, Directeur de la
Direction Générale des Entreprises

Monsieur Benayoum
Directeur de Cabinet de Luc Rousseau

Copie à Monsieur **François Loos**
Ministre délégué à l'Industrie

Nos réf. : 07/023

Objet : **Mesures de prévention des risques
causés par les antennes-relais de téléphonie mobile
en application de l'article L. 33-1 du Code des postes et télécommunications.**
Compléments à la lettre du 12 avril 2007.

le 27/04/07



Messieurs,

Selon les dires de vos secrétaires respectives, avec lesquelles je me suis entretenue par téléphone lors de mes passages successifs à l'accueil du 139, rue de Bercy, la semaine dernière, ma lettre du 12 avril 2007 adressée à Monsieur François Loos vous a été remise par voie interne.

N'ayant pas encore été recontactée pour convenir d'un nécessaire rendez-vous, je me permets de vous en adresser ci-joint la copie, par lettre recommandée AR, afin de m'assurer que ce dossier sera véritablement traité par vos soins avant le 6 mai prochain, avec toute l'attention requise, eu égard à son importance en termes de santé publique. C'est à vous, Messieurs, que revient en effet la responsabilité de protéger la jeunesse de notre pays contre les effets nocifs de la téléphonie mobile GSM/UMTS.

Il vous est demandé de préparer et de proposer à la signature de Monsieur le Ministre, avant son départ programmé du gouvernement en raison des élections présidentielles du 6 mai prochain, un décret délimitant un périmètre d'exclusion des antennes-relais

de téléphonie mobile autour des établissements scolaires et interdisant l'introduction des téléphones portables par les élèves dans l'enceinte de ces établissements.

Quatre cents signatures ont déjà été remises par mes soins à l'huissier de Monsieur le Ministre à l'appui de cette demande. D'autres lui ont été transmises par courrier directement de la part de personnes qui, dans la France entière, soutiennent cette démarche initiée au début du mois d'avril 2007.

... signatures supplémentaires sont jointes au pli déposé ce jour à Monsieur le Ministre.

Cette action est motivée par le décès, fin janvier 2007, de la quatrième enfant française de moins de dix ans présentant la double particularité de fréquenter une école surplombée par des antennes-relais de téléphonie mobile et d'avoir été atteinte par un cancer du cerveau dénommé "gliome du tronc cérébral". Cette fillette, morte à 6 ans, a suivi dans la tombe l'une de ses camarades de classe décédée à 4 ans, en 2004, de la même maladie, à Ruitz dans le Pas-de-Calais. L'opérateur SFR a démonté en novembre 2005 le pylône érigé depuis 1998 dans la cour de cette école.

Précédemment, à Saint-Cyr-l'École dans les Yvelines, deux enfants ayant fréquenté la même classe de maternelle et résidant à proximité de leur école surplombée depuis 1992 par des antennes-relais France Telecom (Orange), rejointes en 1997 par des antennes-relais SFR, avaient également été emportés par cette maladie en 1996 et 1998.

Saisi en 2002, après qu'une troisième enfant de cette ville soit décédée de cette même maladie dans un autre quartier de la ville, cet organisme a conclu en 2004 que l'agrégat de cas de cancers à Saint-Cyr-l'École "peut être dû au hasard". L'enquête officielle conduite sous l'égide de cet institut a permis de mettre à jour 11 cas de cancers pédiatriques, dont 5 tumeurs du cerveau, pour un total officiel de 6 décès d'enfants dans cette ville entre 1991 et 2002. (Pièce n° , p. 2).

Les deux cas de gliomes du tronc cérébral à Ruitz, venus s'ajouter aux trois cas de gliomes du tronc cérébral à Saint-Cyr-l'École, jettent un jour nouveau sur la probabilité que le hasard soit le responsable de ces morts en série. À moins que, à force de rôder autour des écoles, le hasard n'ait appris à compter jusqu'à quatre...

Depuis que j'ai découvert que Monsieur Loos est titulaire d'un DEA de mathématique, je vous avoue que je suis grandement soulagée car en définitive, nous avons nous aussi, dans ce dossier, grand besoin de savoir compter.

En outre, je suis certaine qu'en tant que père de six enfants, Monsieur Loos ne voudra faire courir aucun risque aux près de 20 millions d'enfants scolarisés que compte la France, après qu'il ait lui-même effectué les calculs de probabilité relatifs à ce dossier et sans attendre le rapport officiel sur les cas de Ruitz, pour lequel la Cellule interrégionale d'épidémiologie mandatée depuis novembre 2005 n'a toujours pas remis ses conclusions.

C'est pourquoi je tenais à vous communiquer l'ensemble des données et des sources recueillies au cours de mon enquête.

Qu'est-ce, en effet, que le gliome du tronc cérébral ?

Le tronc cérébral est une partie du cerveau dans laquelle s'effectuent des échanges entre le cerveau et le reste du corps. Situé sous la nuque, il est le siège d'une intense production de neurotransmetteurs, ces molécules chimiques que les neurones sécrètent pour communiquer entre eux.

Les cellules gliales, ce sont les cellules qui soutiennent les neurones. Quand on a autopsié le cerveau d'Albert Einstein, la seule particularité qu'on y a trouvé est qu'il avait plus de cellules gliales que la plupart des gens "normaux".

Quand les cellules gliales deviennent cancéreuses aucune opération n'est possible car elles soutiennent les neurones et sont enchevêtrées avec eux. On ne peut les extraire, c'est un cancer diffus. Le cancer des cellules gliales du tronc cérébral, qu'on appelle gliome du tronc cérébral, est toujours mortel.

Je vous épargnerai la description de l'évolution de cette maladie que m'a faite la mère d'un enfant atteint. Je vous dirai seulement que pour ces enfants, marcher, parler et même avaler devient impossible.

Si vous êtes vous-même pères de famille, je ne vous souhaite pas de vivre l'enfer de voir ainsi votre enfant perdre peu à peu toutes les fonctions cérébrales qui font de lui un être humain.

Les mères m'ont dit que ces enfants étaient particulièrement vifs, éveillés.

Aujourd'hui, ils dorment dans un cimetière.

Les caractéristiques particulières de cette forme de cancer, rarissime et toujours mortel, m'ont inspiré une voie d'investigation visiblement ignorée par les auteurs du rapport officiel ayant conclu qu'à Saint-Cyr l'Ecole, la survenue de trois décès causés par cette forme de cancer, deux à deux ans d'intervalle en 1996 et 1998, puis un troisième en 2002, pouvait être due au hasard.

Lettre d'Annie Lobé à MM Dupuis, Soulier, Rousseau, Benayoum et Loos, ministère de l'Industrie.
27 avril 2007.

J'ai ressorti à votre intention les statistiques du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM (CépiDc)(Pièce n°).

Je joins également un tableau dans lequel j'ai regroupé les données de l'INSEE sur le nombre de naissance et le nombre de total de décès par cancer du tronc cérébral dans cette tranche d'âge pour chaque année considérée, ce qui permet de connaître le nombre total d'enfants et de calculer le nombre d'enfants touchés par cette maladie par rapport au nombre total d'enfants (Pièce n°).

Vous pourrez y vérifier que cette forme de cancer n'a touché en moyenne, entre 1979 et 1999, que 5,71 enfants par an dans la France entière, dans la tranche d'âge 5-14 ans soit 0,7 cas pour 1 million d'enfants. Cette période de 21 ans a été retenue car elle constitue une série statistique cohérente, une modification de la codification étant intervenue depuis.

De plus, je vous ai ressorti la population des deux villes concernées, Saint-Cyr-l'École et Ruitz, et le pourcentage d'enfants et de jeunes de moins de 19 ans, qui permet de calculer le nombre d'enfants et le nombre de cas de gliome du tronc cérébral rapporté à la population infantile dans ces deux villes (Pièce n°).

Il vous sera ensuite aisé de rapporter le nombre de cas de gliome du tronc cérébral au nombre d'enfants dans ces deux villes.

La conclusion vous apparaîtra, sans l'ombre d'un doute, aussi clairement qu'elle m'est apparue : il n'existe *aucune possibilité* que ces décès soient "*simplement dus au «hasard»* et que selon les termes employés par les auteurs du rapport officiel qui ont "*considéré (...) qu'il n'était pas justifié d'étudier une association entre des antennes de téléphonie mobile et l'apparition de pathologies*" (Pièce n° ?.): "*(...) la distribution des cancers pédiatriques (...) doit correspondre aux fluctuations habituelles autour de l'incidence moyenne.*" (Pièce n°)

La question reste posée de savoir pourquoi ces décès d'enfants se sont produits à Ruitz et à Saint-Cyr-l'École et pas ailleurs. Vous pourrez constater (Pièces .. et ..) que ces deux villes présentent une caractéristique identique : ce sont des communes de faible superficie ($\leq 5 \text{ km}^2$).

Cela permet de formuler l'hypothèse que les enfants, qui résidaient à proximité de leur école, étaient exposés non seulement le jour, mais également la nuit, au rayonnement des antennes qui n'est jamais interrompu, même la nuit.

Comme vous le savez, le signal GSM est en effet constitué de micro-ondes pulsées à raison d'une impulsion de 577 microsecondes toutes les 4,6 millisecondes [CADAS

(2000) *Communication mobile, effets biologiques*. Actes de colloque, Paris 19-20 avril 2000. Académie des sciences, CADAS, Académie nationale de médecine. Paris, Tec & Doc. Contributions de Joe Wiart, p. 9-10].

Les antennes-relais GSM qu'on appelle "macro-cellulaires" sont des panneaux directionnels projetant des micro-ondes pulsées sur une distance pouvant aller jusqu'à 20 ou 30 kilomètres.

Il est donc tout-à-fait possible, contrairement à ce qu'avancent les auteurs du rapport, qui se contentent de constater que "*L'analyse de la répartition (...) dans l'espace ne montre pas de regroupement spécifique*", que les autres cas de cancer d'enfants de Saint-Cyr-l'École (11 cancers pédiatriques au total, dont 5 tumeurs du système nerveux central et 6 décès constatés entre 1990 et 2002) soient également dus aux rayonnements des antennes-relais. Pour l'établir, il aurait fallu que le rapport de l'Institut de veille sanitaire fasse figurer sur la carte la direction des faisceaux des antennes implantées sur le toit de l'école, ce qui n'a pas été fait (Pièce n° , p. 2).

Concernant la répartition dans le temps, elle accrédite également l'hypothèse d'un lien de causalité, puisque dix cas de cancer sur onze sont postérieurs soit à l'implantation sur le toit de l'école Ernest Bizet, au point le plus élevé de la ville, des premières antennes macro-cellulaires par France Telecom (Orange) en 1992, soit à l'implantation de la seconde station de base par SFR en 1997.

Le périmètre d'exclusion de 300 mètres qu'il vous est demandé d'instaurer autour des établissements scolaires est certainement insuffisant pour assurer une protection totale, mais il vise à s'assurer que tous les enfants de notre pays passeront au moins leurs journées à une certaine distance de ces antennes qui ont déjà été capables de tuer quatre enfants en étant placées trop près de leur école.

De surcroît, les écoles sont également construites au cœur des quartiers résidentiels, et sont donc entourées d'habitations. Tous ceux qui résident à proximité des écoles bénéficieront donc également de cette protection.

Compte tenu du temps limité dont vous disposez, et pour vous permettre de traiter ce dossier le plus rapidement possible, je me permets de vous faire parvenir ci-joint une proposition de rédaction pour le décret de protection qu'il vous est demandé de prendre (Pièce n° ?).

Je me refuse à croire que vous êtes hommes à accepter en toute connaissance de cause que les puissances de l'argent se permettent de confisquer la vie des enfants. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 19 avril dernier, l'annonce a été faite du salaire annuel de Jean-Bernard Lévy, président du Directoire de Vivendi : 800.000 euros,

avec un bonus de 200 % en cas d'attente de ses objectifs. Ces derniers sont tenus secrets, mais il n'est nul besoin d'être devin pour comprendre que le maintien d'un environnement réglementaire favorable à la poursuite des activités du groupe est l'un de ces objectifs prioritaires.

L'opérateur de téléphonie mobile SFR, détenu à 56 % par Vivendi, est la principale source des 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés par ce groupe dont l'entière stratégie est axée sur les technologies sans fil, avec la vente de contenus (musique, programme de télévision, jeux vidéo) sur des téléphones portables ou d'autres appareils mobiles qui sont des émetteurs permanents de micro-ondes pulsées. Vous n'ignorez pas non plus que ce groupe, qui a réalisé en 2006 un résultat opérationnel ajusté de 4,4 milliards d'euros, est exempté d'impôt sur les sociétés.

C'est avec votre aide que ce groupe a réussi à bâtir son empire financier sur le dos de la santé de la population française. Pendant ces deux dernières années, vous avez fermé les yeux sur les effets sanitaires intervenus après la parution des rapports officiels rassurants de 2001 (rapport Zmirou), 2002 (rapport de l'OPECST), 2003 et 2005 (rapports de l'AFSSE) et vous n'avez pas jusqu'à présent pris les responsabilités que vous saviez devoir vous incomber.

Ce que vous auriez éventuellement reçu pour accepter de vous laisser manipuler de la sorte ne sont, vous en conviendrez, que des miettes. Allez-vous sacrifier l'avenir de notre pays pour des miettes ?

Je vous rappelle que toute abstention, de votre part, de prendre d'urgence des mesures de prévention des risques vous expose à des poursuites judiciaires, eu égard à l'évolution de la jurisprudence exposée en détail dans mon courrier du 12 avril 2007.

Je souhaite bien évidemment m'entretenir avec Monsieur le Ministre de vive voix à ce sujet et vous renouvelle ma demande pour un rendez-vous urgent, au cours duquel je serai accompagnée de personnes responsables d'association et riveraines d'antennes qui tiennent à également à vous rencontrer pour vous exposer de façon concrète les effets sanitaires des antennes-relais de téléphonie mobile.

Dans l'attente de votre réponse écrite par retour du courrier à l'adresse postale mentionnée en première page, indiquant une proposition de rendez-vous, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Annie Lobé,
Journaliste.

Liste des pièces

- Pièce n° 1 Annonce du décès de la petite Camille par le quotidien *La Voix du Nord*, dimanche 28 et lundi 29 janvier 2007
(source : www.next-up.org)
- Pièce n° 2 Article du webzine *01net.com* du 30 novembre 2005 intitulé : “SFR débranche une antenne-relais située dans une école”.
- Pièce n° 3 Article tiré de *l'express.fr* du 30 novembre 2005 intitulé : “Les parents s’inquiètent, SFR déconnecte”.
- Pièce n° 4 Article de *NouvelObs.com* intitulé : “SFR suspend une antenne-relais”.
- Pièce n° 5 Photos de l’école de Ruitz surplombée par l’antenne
(source : www.next-up.org)
- Pièce n° 6 Démographie de Ruitz : population = 1.588 habitants, dont 27 % ont entre 0 et 19 ans. Superficie : 4,96 km². (source : www.toutes-les-ville.com). La photo satellite montre l’école et son environnement immédiat).
- Pièce n° 7 Présentation de l’enquête sanitaire officielle. “*L’Institut de veille sanitaire (InVS) a considéré (...) qu’il n’était pas justifié d’étudier une association entre des antennes de téléphonie mobile et l’apparition de pathologies.*” (source : www.invs.sante.fr)
- Pièce n° 8 “Résultats de l’investigation d’un agrégat de cancers de l’enfant à Saint-Cyr-l’École (78)”.
- “*Au total, ont été recensés 11 cas de cancers pédiatriques entre 1990 et 2002 sur l’ensemble de la commune, 6 chez des fillettes et 5 chez des garçons. Les tumeurs du système nerveux central (SNC) représentent le type le plus fréquent (5 cas) suivi par les leucémies (3 cas). Les trois autres types de cancers concernent le rein, l’os et le muscle.*” (N’ont été retenus que les cas dont la victime avait moins de 15 ans au moment du diagnosti : à-14 ans).
- Figure 1 : Fait apparaître 6 décès d’enfants, dont 5 par cancer SNC en 1993, 1994, 1995, 1997 et 2001, et 1 par leucémie en 1993.
- “*L’observation de cas groupés de pathologies dans un commune ou un quartier, sur une période de temps donnée, peut être simplement due au « hasard ». Un des façons de différencier une augmentation de cas survenant par hasard d’une augmentation liée à une cause commune est l’existence d’une source environnementale suspecte.*”

Or, aucun facteur environnemental n'a été retrouvé à Saint-Cyr-l'École et rien ne permet de différencier son environnement de celui des communes voisines.” (Source : www.invs.sante.fr)

- Pièce n° 9 Démographie de Saint-Cyr :
Population = 14.585 habitants,
dont 26 % de 0-19 ans (soit... enfants).
Superficie : 5,01 km².
(source : www.toutes-les-villes.com)
- Pièce n° 10 Table analytique : codification des causes médicales de décès en vigueur de 1979 à 1999 (Code CIM).
“191 : Tumeur maligne de l'encéphale” ;
“191.7 : Tronc cérébral”.
- Pièce n° 11 Effectifs de décès de 1979 à 1999 pour le code CIM 191 “tumeur maligne de l'encéphale” faisant apparaître le code CIM 191.7 “Tronc cérébral”. Le nombre de décès dus à cette cause dans la tranche d'âge 5-14 ans est surbrillé en jaune, ainsi que le nombre total de décès, toutes causes confondues, dans la même tranche d'âge. Source consultée : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM (CépiDc) 44, Chemin de Ronde, 78116 Le Vésinet cédex, Tél : 01 34 80 24 35.
Coordonnées du site consulté :
[http://www.cepidc .vesinet.inserm.fr](http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr)
- Pièce n° 12 Données nationales sur le nombre d'enfants et les décès par tumeurs du tronc cérébral dans la tranche d'âge 5-14 ans en France entre 1979 et 1999.
- Pièce n° 13 Graphique : nombre de décès par tumeurs du tronc cérébral dans la tranche d'âge 5-14 ans en France entre 1979 et 1999.
- Pièce n° 14 Démographie et superficie des communes de Saint-Cyr-l'École (78) et de Ruitz (62). Décès par tumeur du tronc cérébral rapportés au nombre d'enfants.
- Pièce n° 15 Extrait du livre d'André Cicolella *Alertes santé*, Fayard 2005, p. 186-187 : “Le rôle du hasard dans les agrégats de cancer”.
- Pièce n° 16 Proposition de rédaction pour le décret de protection de l'enfance et de la jeunesse scolarisée contre les effets sanitaires de la téléphonie mobile.
- Pièce n° 17 Copie de ma lettre du 12 avril 2007 à Monsieur François Loos.

Source : Graphique réalisé d'après les données du site www.cepidec.vesinet.inserm.fr

